

LES RÉSURGENCES DU PASSÉ

Anne Bazin

La Documentation française | « *Le Courrier des pays de l'Est* »

2005/3 n° 1049 | pages 42 à 52

ISSN 0590-0239

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2005-3-page-42.htm>

Pour citer cet article :

Anne Bazin, « Les résurgences du passé », *Le Courrier des pays de l'Est* 2005/3 (n° 1049), p. 42-52.

Distribution électronique Cairn.info pour La Documentation française.

© La Documentation française. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Docteur en science politique de l'IEP,
Paris, ATER à l'Université Paris X.
Manuscrit clos en avril 2005

Allemagne - République tchèque

Les résurgences du passé

En 1989, l'effondrement des régimes communistes en Tchécoslovaquie et en RDA et la fin de la division idéologique de l'Europe ont transformé radicalement le contexte dans lequel se développaient les relations germano-tchécoslovaques. L'ouverture des frontières a permis la reprise de contacts interrompus ou entravés depuis des décennies, dont le symbole était le *no man's land* de plusieurs kilomètres de large de chaque côté de la frontière. La volonté politique, de part et d'autre, de renouer des relations bilatérales que la guerre froide avait détériorées, sinon dénaturées, s'est traduite très concrètement et de manière visible dans de nombreux domaines. Les relations se sont transformées et intensifiées rapidement, comme en témoigne l'accroissement des échanges (mobilité des populations, flux commerciaux et ouverture aux cultures respectives).

Toutefois, ce tableau doit être nuancé. La reprise des relations a aussi fait resurgir des contentieux anciens, hérités de la Seconde Guerre mondiale, qui sont apparus comme autant de contraintes sinon d'obstacles à la normalisation des rapports entre les deux pays. Un processus de réconciliation a été engagé au milieu des années 1990, qui s'avère lent et difficile. L'intégration récente de la République tchèque dans l'Union européenne (UE) a certainement contribué à dépassionner les tensions politiques, mais la question européenne est

aussi devenue un sujet de dissension entre les deux pays qui ne partagent pas la même vision du projet politique européen.

Des relations réactivées

Sur le plan politique, la reprise des relations entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie après 1989 a été marquée par la signature de nombreux accords bilatéraux ayant pour objectif global de favoriser une plus grande liberté de circulation des biens et des personnes. Ces accords étaient de natures différentes : certains, techniques, permettaient de baliser juridiquement la reprise rapide des relations ; d'autres, à dimension plus européenne, marquaient à la fois l'engagement de la République tchèque vers l'intégration européenne et nord-atlantique et le soutien de l'Allemagne dans cette entreprise ; enfin, une dernière série d'accords, à caractère plus politique, relevait du processus de normalisation des relations de la République tchèque et de l'Allemagne unifiée avec leurs voisins, alors que l'une et l'autre avaient recouvré leur pleine souveraineté sur la scène internationale. Tel est le cas du traité d'amitié et de bon voisinage germano-tchécoslovaque signé en 1992, plus politique que juridique, et qui, dans une certaine mesure, parachevait ce nouveau cadre bilatéral.

C'est dans la sphère économique cependant que la revivification des relations a été la plus perceptible. Les échanges ont crû de manière rapide dès 1990 pour atteindre un niveau élevé, caractérisé toutefois par une asymétrie forte entre les deux pays. La part de la République tchèque reste en effet marginale dans les échanges commerciaux de l'Allemagne, alors que cette dernière occupe une place prépondérante dans les échanges économiques de la République tchèque. Ce déséquilibre a contribué à créer une relation de dépendance (plus que d'interdépendance) de l'économie tchèque à l'égard de l'économie allemande, que la transition post-communiste en République tchèque a eu tendance à renforcer au cours de la décennie 1990. En 2003, 60 % des importations tchèques provenaient de l'UE, dont 32 % d'Allemagne (et 5 % de Slovaquie), et 70 % des exportations tchèques allaient vers l'UE dont 49 % vers l'Allemagne (et 10 % vers la Slovaquie). Inversement, en 2004 la République tchèque était le 12^e partenaire commercial de l'Allemagne, représentant 3 % des importations allemandes (premier partenaire ex-communiste) et recevant 2,5 % des exportations en provenance de ce pays (juste après la Pologne).

Après 1989, l'évolution des relations économiques était déterminée par deux facteurs principaux : la situation de l'économie tchèque en transition (et le différentiel de développement et de niveau de vie entre les deux pays) et le potentiel de développement libéré par l'ouverture de la frontière entre les deux parties de l'Europe, qui s'est traduit pour l'Allemagne par l'accès à de nouveaux marchés (considérés parfois comme traditionnels) et, pour la République tchèque, par un rapprochement avec l'Union *via* la diffusion du modèle communautaire. La reprise de la coopération à l'échelle nationale et régionale a, de ce point de vue, joué un rôle de soutien à la transition tchéco-

slovaque et d'aide au rattrapage économique de l'Europe occidentale, de manière générale.

Les régions frontalières tchèques et allemandes ont été les premières bénéficiaires de la réouverture des frontières, grâce aux déterminants classiques de la coopération transfrontalière entre deux pays ayant des niveaux de vie très disparates, mais aussi parce que, marginalisées de part et d'autre (à l'exception de la Bohême du Nord) pendant la guerre froide, elles ont davantage profité des transformations liées à la fin de la division bipolaire que d'autres régions⁽¹⁾. Une des caractéristiques des relations tchéco-allemandes est en effet l'engagement des acteurs locaux et l'intérêt des Länder de Bavière et de Saxe pour le développement de leurs relations avec la République tchèque. Le dynamisme de ces deux Länder frontaliers, et en particulier de la Bavière, forts de la relative autonomie dont ils disposent dans le système fédéral allemand, a largement contribué à l'expansion des relations interrégionales. Il s'agissait, non seulement de promouvoir la stabilité au-delà de leur frontière orientale, mais aussi de recréer des solidarités régionales et transfrontalières interrompues par la guerre froide⁽²⁾. De ce point de vue, la Saxe a joué à l'égard de la Bohême un rôle de modèle et de concurrent, lié à une expérience de la transition post-communiste très similaire, mais avec cette différence fondamentale toutefois résidant dans l'appartenance, après l'unification allemande, de la Saxe à l'Union européenne. La Bavière, de son côté, a fait des relations avec la République tchèque voisine un volet de sa politique extérieure et européenne. Si les échanges économiques entre les deux régions étaient (et restent dans une certaine mesure) principalement stimulés par le différentiel de niveau de vie, la dimension politique des rapports entre la Bavière et la République tchèque est un déterminant

essentiel de leur évolution, notamment à travers le soutien actif de ce Land aux associations d'expulsés⁽³⁾.

C'est le plus souvent à l'aune de l'importance des échanges économiques entre les deux pays qu'est évaluée la relation tchéco-allemande, notamment par les observateurs de pays tiers, ce qui conduit à émettre un jugement positif. Ce constat doit toutefois être

nuancé. La reprise des relations s'est en effet heurtée à des contraintes politiques intérieures de part et d'autre qui ont pesé sur leur évolution après 1989. Elles ont contribué à alimenter un certain nombre de débats en République tchèque comme en Allemagne, qui, en raison de l'importance des enjeux, ont ralenti et compliqué la normalisation des relations bilatérales.

La coopération transfrontalière

Entre 1994 et 1998, la priorité pour les cinq entités concernées par ce type de coopération germano-tchèque a été accordée à un nombre restreint de grands projets d'investissement (construction de routes et de ponts, modernisation des gares ferroviaires) et à une multitude de petits projets (stations d'épuration des eaux usées, installation du gaz dans les petites communes, développement du tourisme, sauvegarde des forêts et renouveau rural, protection contre les catastrophes naturelles, services de secours, initiatives culturelles, sportives ou à caractère social...). De 1994 à 2000, le programme Phare CBC (*Crossborder Cooperation*) a attribué 180 millions d'euros à la République tchèque. Mais certaines critiques visent la répartition inégale des subsides européens. Par exemple, le rapport serait de 7 à 1 en faveur de la Saxe et de 9 à 1 dans les projets impliquant la Bavière.

Eurorégion Egrensis

Créée en 1993 par la fusion de trois associations de communes dans le rectangle frontalier Bavière-Saxe/Thuringe-Bohême. Superficie : 19 400 km² (dont 6 000 en Bohême). Population : 2,2 millions (430 000 en Bohême). Ses priorités sont notamment la culture, le tourisme, le cyclotourisme et la protection de l'enfance. Elle a pour partenaires les universités, le Fonds tchéco-allemand pour l'avenir, diverses fondations (par exemple Robert Boesche). Elle assure le secrétariat du Fonds des petits projets Phare CBC.

Eurorégion Bayerischer Wald-Mühlviertel/ Sumava

Créée en 1993 pour encadrer la coopération des villes, communes et collectivités territoriales des régions de la Bavière de l'Est, de la Haute-Autriche et de la Bohême du Sud-Ouest. Superficie : 16 345 km² (dont 6 000 en Bohême et 3 000 en Autriche). Population : 1,3 million (dont 250 000 en Bohême et en Autriche). Sa priorité est la préservation du milieu naturel et les infrastructures (restauration des gares pour les trains touristiques, pistes cyclables, dont une de 250 km sur le parcours dit du royaume des contes de fées, financé par le programme Sapard). Elle s'oriente vers l'établissement de microrégions.

Eurorégion Neisse-Nisa-Nysa

Créée en 1991 entre les villes et les communes allemandes, tchèques et polonaises des zones limitrophes du "point de convergence des trois frontières". Superficie : 13 481 km² (dont 3 100 dans la partie tchèque et 7 100 dans la partie polonaise). Population : 1,7 million (respectivement 427 000 et 742 000). Ses priorités sont la lutte contre les pollutions, la sauvegarde des forêts dans le massif montagneux frontalier et la restauration de 20 points de passage routiers et piétonniers. L'assainissement de la Nisa constitue sa plus grande réussite, ainsi que l'installation

du gaz et du tout-à-l'égout dans certaines communes ou le traitement en commun des déchets, notamment les matières plastiques. La coopération industrielle est en plein essor, de même que les échanges d'apprentis. Des classes mixtes germano-tchèques ont été ouvertes dans le primaire. Pour la période 2000-2006, 91 projets d'un coût de 27,4 millions d'euros auront bénéficié de subventions européennes à hauteur de 18,5 millions d'euros.

L'eurorégion Elbe/Labe

Créée en 1992, le long de l'Elbe, entre la Suisse saxonne, le district de Meissen, les villes de Weisseritzkreis et de Dresde, et quatre districts tchèques, avec une superficie de 5 547 km², dont 2 888 dans sa partie tchèque, et une population de 1,404 million, dont 496 000 en territoire tchèque. Entre 1994 et 2002, quelque 400 projets ont été réalisés dans la partie tchèque. Les priorités sont l'environnement, la protection civile et l'installation du gaz. Les petits projets «*people-to-people*» de soutien au tourisme sont de loin les plus nombreux. Les subventions reçues se montent à plus de 20 millions d'euros. Le programme «miroir» de l'UE (dans le cadre de l'initiative Interreg) dans la partie allemande représente 600 projets à caractère transfrontalier d'un coût total de 105 millions d'euros, dont 50 millions de subventions au titre de Phare CBC.

Eurorégion Erzgebirge/Krusnohori

Créée en 1995 sous l'impulsion des habitants de la Bohême du Nord et de la Saxe du Sud. Elle a une superficie de 5 330 km² (dont 3 090 en territoire tchèque) et concerne 447 000 habitants. Ses priorités sont l'environnement, la coopération industrielle avec la création de co-entreprises, le transport et les services sociaux, ainsi qu'une plus grande perméabilité de la frontière. Elle participe à un projet plus large, dit «Stratégie d'innovation pour la Bohême du Nord et la région d'Opole», qui réunit des acteurs économiques régionaux allemands, polonais et italiens (de la région de Toscane). L'objectif visé est la coopération en faveur de l'innovation entre les PME/PMI et des transferts de technologies.

La rédaction

En République tchèque, la redéfinition des relations tchéco-allemandes après 1989 impliquait en effet un retour sur l'histoire du demi-siècle passé, qui venait interférer avec la volonté de rupture avec le passé communiste partagée par l'ensemble de la société tchèque et les élites politiques. Par ailleurs, l'émergence des régions frontalières comme acteurs des relations bilatérales (via les échanges transfrontaliers, les eurorégions ou la décentralisation imposée par Bruxelles) est venue alimenter le débat sur la réforme de l'Etat et la régionalisation. Elle était perçue par le Premier ministre V. Klaus (1992-1997) comme un affaiblissement de l'autorité de l'Etat et une atteinte à sa souveraineté, en particu-

lier en ce qui concerne les eurorégions tchéco-allemandes. Par ailleurs, la fin du communisme et surtout la partition tchéco-slovaque se sont accompagnées d'une réflexion sur l'identité tchèque, débat récurrent en Bohême-Moravie, où la question allemande a toujours joué un rôle central, et le joue toujours aujourd'hui.

Ces débats s'inscrivaient, côté allemand, dans la réflexion sur la question nationale et identitaire de l'après-unification, même si c'est avant tout par le jeu de pressions électorales que la question des relations avec le voisin tchèque est apparue sur la scène politique intérieure. Non pas qu'elles soient un enjeu de politique intérieure,

mais le soutien traditionnel à la CSU en Bavière des Allemands qui furent expulsés de Tchécoslovaquie à la fin de la guerre imposait à celle-ci de tenir compte du vote «sudète». Les voix de ce parti ayant été nécessaires au chancelier Kohl pour obtenir une majorité au Parlement, la question tchécosudète, d'abord régionale, a rapidement acquis une dimension fédérale⁽⁴⁾.

De la «communauté conflictuelle»⁽⁵⁾ à l'expulsion

Des siècles de coexistence sur un même territoire (depuis le XII^e siècle) ont contribué à créer une relation très forte entre les Tchèques et les Allemands en Bohême-Moravie⁽⁶⁾. C'est toutefois à la fin de la Première Guerre mondiale que le dilemme originel de la question allemande – telle qu'on peut la formuler aujourd'hui – est apparu, quand les Allemands vivant en Bohême-Moravie, qui avaient la malchance d'appartenir à un groupe ethnique figurant dans le camp des vaincus, se sont vu interdire par les Alliés le choix à l'autodétermination. Ils ont alors été inclus dans le nouvel Etat tchécoslovaque créé en 1918, au sein duquel ils étaient minoritaires⁽⁷⁾. L'accession au pouvoir d'Hitler en Allemagne en 1933 a marqué une étape déterminante dans les relations entre les deux communautés en Tchécoslovaquie puisque, pour mettre en œuvre sa politique d'expansion vers l'Est, le Führer s'est appuyé sur les minorités allemandes d'Europe centrale et orientale, et en particulier des Sudètes. Le parti sudète-allemand, d'obédience national-socialiste, créé en 1935, a reçu, dès ses débuts, un soutien massif dans la population allemande de Bohême, laquelle s'est alors détournée des partis politiques classiques (allemands) qui participaient au gouvernement tchécoslovaque depuis les années 1920. Les pressions politiques exercées

par l'Allemagne hitlérienne par l'intermédiaire de ce parti ont contribué – entre autres – à précipiter la chute de la Première république tchécoslovaque.

Les accords de Munich, signés en septembre 1938, symbolisent de fait la fin d'une période de l'histoire commune des Tchèques et des Allemands. Conclues entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie en l'absence de représentants tchécoslovaques, ils ont conduit au démembrement de la Tchécoslovaquie avec le rattachement des territoires sudètes au Reich et à l'expulsion de 200 000 Tchèques⁽⁸⁾. En mars 1939, la partie occidentale du pays était envahie par l'armée allemande et devenait le Protectorat de Bohême-Moravie, tandis que la Slovaquie acquérait le statut d'Etat «indépendant» soumis à l'Allemagne hitlérienne. Après la signature des accords de Munich, une écrasante majorité des Allemands de Tchécoslovaquie choisit de devenir citoyens du Reich, pour soutenir ensuite le régime nazi pendant la guerre.

C'est toutefois l'expulsion des Allemands de Tchécoslovaquie à la fin de la guerre qui reste un des événements-clés de l'histoire récente des relations tchéco-allemandes, puisqu'elle a mis fin à une coexistence séculaire en Bohême-Moravie. A la fin de la guerre, la quasi-totalité de la population allemande de Tchécoslovaquie (plus de 2,5 millions de personnes), considérée comme «collectivement coupable» d'avoir soutenu les desseins de l'Allemagne nazie a été expulsée de Tchécoslovaquie. Il est toutefois important de rappeler que ce transfert des Allemands des Sudètes vers l'Allemagne s'est effectué dans le contexte de la fin de la guerre, marqué notamment par la fuite ou l'expulsion vers l'Allemagne d'environ 12 millions de personnes qui vivaient dans les territoires de l'Europe de l'Est⁽⁹⁾.

● La dimension identitaire de la relation tchéco-allemande

L'histoire commune des deux peuples ne saurait cependant se limiter à la question sudète, ni encore moins à celle de l'expulsion des Allemands et il est nécessaire de replacer ces moments conflictuels dans un contexte plus large, dans le temps et dans l'espace, pour réussir à appréhender la complexité du sujet.

L'historien tchèque Frantisek Palacký a écrit au milieu du XIX^e siècle que «le sens de l'histoire tchèque» était «l'interaction et le conflit permanent avec les Allemands»⁽¹⁰⁾. La formule résumait l'idée selon laquelle la question allemande a été au centre de la construction identitaire et du débat politique tchèque. Pour les Tchèques, les Allemands ont représenté dans l'histoire à la fois une voie vers la modernité occidentale et une menace pour l'existence de la nation. C'est sur cette double perception que repose la mémoire de la relation avec les Allemands en Bohême. Et 1989 a marqué également pour les Tchèques le retour de la question allemande dans le débat politique.

Pour les Allemands, 1989 signifiait le rétablissement de relations avec les pays d'Europe centrale et orientale, qui avaient été la *Heimat* de millions d'Allemands avant 1945 et ce, après les traumatismes de la Seconde Guerre mondiale et des expulsions. Un débat n'a jamais vraiment eu lieu sur l'autre mémoire allemande de la Seconde Guerre mondiale, celle des victimes allemandes et ce, pour différentes raisons que nous n'aborderons pas ici⁽¹¹⁾. Il est peut-être en train d'émerger depuis quelques années, mais il est trop tôt pour juger de son impact sur les perceptions par la société allemande de cette part de son passé récent.

● Le différend tchéco-allemand aujourd'hui

La dimension politico-juridique du contentieux, tel qu'il peut être défini après 1989, est en revanche plus simple à saisir. Elle renvoie aux différends hérités de la Seconde Guerre mondiale, des accords de Munich jusqu'aux expulsions.

En 1989, ce différend se résume en deux points : l'indemnisation des victimes tchèques du nazisme d'abord, puisque la Tchécoslovaquie était, à cette date, le dernier Etat à ne pas avoir reçu de réparations de la part de la RFA ; le problème sudète ensuite, lié à l'expulsion des Allemands. Les associations sudètes en Allemagne (notamment la Sudetendeutsche Landsmannschaft) ont, dès leur création dans les années 1950 formulé des revendications à l'égard de la Tchécoslovaquie, qui n'ont guère changé depuis mais auxquelles le contexte de l'après-guerre froide a donné une impulsion nouvelle. Elles demandent que soit reconnu un droit au retour (*Heimatrecht*) donnant la possibilité aux expulsés ou à leurs descendants⁽¹²⁾ non seulement de s'établir en République tchèque, mais surtout d'y bénéficier de droits spécifiques en tant que minorité nationale, que les biens expropriés soient restitués et les dommages subis lors des expulsions indemnisés et enfin, que les décrets Benes concernant les Allemands de Tchécoslovaquie soient abrogés⁽¹³⁾.

Ces revendications se sont heurtées au refus des gouvernements tchécoslovaque puis tchèques successifs. Depuis 1989, les autorités allemandes ont de leur côté refusé de les soutenir officiellement sur le plan international de même que celles des expulsés de manière générale.

● Une réconciliation lente et difficile

Le constat de l'impasse dans laquelle se trouvaient les relations bilatérales au début des années 1990 a permis – en 1995 seulement – de trouver l'impulsion nécessaire à la mise en place d'un processus politique qui a abouti, deux ans plus tard, à la signature le 21 janvier 1997 par le chancelier H. Kohl et le Premier ministre V. Klaus d'une déclaration de réconciliation. Ce texte a incontestablement marqué une étape symbolique du rapprochement pour trois raisons au moins : d'abord, c'était la première fois qu'étaient évoqués officiellement, à un aussi haut niveau et dans les mêmes termes, les contentieux de leur histoire récente. Ensuite, parce que les deux parties s'engageaient à ne pas entraver leurs relations futures avec des questions politiques ou juridiques issues du passé et enfin, parce qu'il y avait un véritable consensus politique de part et d'autre pour avancer dans cette voie.

Un premier bilan appelle toutefois quelques réserves quant au succès et à la portée de la déclaration. N'étant pas un texte juridique, elle n'a de valeur que si les différentes parties ont la volonté de la respecter. De fait, l'engagement pris dans la déclaration a été remis en cause à peine deux ans plus tard, à l'initiative de la CSU, lorsque le Parlement européen a « invité » le gouvernement tchèque à dénoncer officiellement les décrets Benes (avril 1999), demande réitérée ensuite à plusieurs reprises⁽¹⁴⁾. La crise de 2002 au sujet de ces mêmes décrets⁽¹⁵⁾ (voir ci-dessous) n'a fait que menacer un peu plus « l'esprit de la déclaration » qui devait présider aux travaux des différents acteurs. Le consensus reste donc très fragile.

En outre, la déclaration était également destinée à favoriser un débat entre les sociétés sur les conflits d'antan. Or,

aujourd'hui, force est de constater que, côté tchèque comme côté sudète, il n'y a ni débat ni volonté de relecture de ce passé. Les premiers préfèrent tourner la page et ne plus en parler (leur attitude à l'égard de la polémique germano-polonaise concernant le Centre contre les expulsions⁽¹⁶⁾ est à cet égard très symptomatique), et les seconds continuent à instrumentaliser le statut de victime dont ils se drapent sans accepter de reconsidérer le rôle qu'ils ont pu jouer dans la rupture. Ni les uns ni les autres n'en sont à considérer l'héritage positif commun comme une base permettant aujourd'hui de reconstruire des relations bilatérales, ce qui serait ou sera l'étape ultime, s'il en est, d'un processus de réconciliation.

L'Union européenne, cadre de relations dépassionnées

Le cadre européen dans lequel se sont développées les relations bilatérales a toutefois permis aux Tchèques de relativiser l'importance de certains problèmes et de leurs enjeux, en les aidant à prendre conscience qu'ils n'étaient pas les seuls à entretenir une relation complexe avec l'Allemagne. Cette évolution s'est traduite par la réévaluation de plusieurs questions bilatérales, par une mise en perspective des différends issus du passé et plus largement des difficultés inhérentes aux relations entre les deux pays, contribuant notamment à transformer la perception de ces dernières par les Tchèques.

● Une perception plurielle du rôle de l'Allemagne dans le processus d'intégration européenne

L'élargissement de l'UE était, depuis 1989, un objectif partagé de la politique étrangère tchèque et allemande,

mais pour des raisons différentes. Pour les Tchèques, il signifiait à la fois l'accomplissement du «retour en Europe» après plusieurs décennies de séparation forcée et la possibilité de participer à la définition de l'avenir européen commun. A l'instar d'autres petits Etats européens, la République tchèque attendait de son appartenance à l'Union qu'elle lui permette de jouer un rôle en Europe, à part égale avec les autres pays, l'arrachant du même coup à son «destin de victime» des grandes puissances et d'objet de l'histoire. Dans cette perspective, l'adhésion à l'UE devait aussi permettre d'atténuer le déséquilibre de la relation avec l'Allemagne, dont l'influence dans la région sera contenue. Côté allemand, l'élargissement devait d'abord permettre d'étendre la zone de stabilité et de prospérité occidentale vers l'Est, de manière à ce que la frontière orientale de l'Union ne corresponde plus à celle de l'Allemagne. Il s'agissait aussi de renouer, dans un cadre consensuel, des relations avec l'Europe centrale, interrompues brutalement par la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide.

L'analyse de la dimension européenne des relations tchéco-allemandes montre que le facteur allemand a joué un rôle double et contradictoire dans le processus d'élargissement de l'UE à la République tchèque, où il demeure un élément central du débat sur l'Europe.

Pendant la décennie 1990, l'Allemagne était considérée comme le meilleur soutien des PECO auprès du reste de l'Union. L'aide qu'elle apportait à ces pays, financière, technique et politique, se distinguait sur les plans à la fois qualitatif et quantitatif de celle proposée par les autres Etats européens. Cette coopération a joué pour les candidats un rôle structurant dans leur transition qui a été, faut-il le rappeler, un processus concomitant du rapprochement avec l'Union européenne. Par ailleurs, au sein de l'Union, l'Allemagne était l'un

des Etats membres les plus actifs dans la promotion d'un élargissement rapide. Pour autant, si l'Allemagne a longtemps été perçue par les pays d'Europe centrale comme un soutien inconditionnel, les débats qui y ont eu lieu après l'ouverture des négociations avec les pays candidats et à mesure que les modalités de l'élargissement étaient précisées ont transformé le voisin allemand en un partenaire plus difficile, susceptible d'imposer des conditions contraignantes à l'entrée de ces pays dans l'Union⁽¹⁷⁾. Cela étant, l'élargissement a été perçu en République tchèque comme le meilleur garant contre une éventuelle tentation hégémonique de l'Allemagne en Europe centrale⁽¹⁸⁾. Et plus largement, c'était l'idée que la construction européenne représentait finalement la meilleure réponse possible à la question allemande qui prévalait.

Néanmoins, le processus d'intégration européenne (élargissement et approfondissement) était également vu en République tchèque comme susceptible d'accroître l'influence de l'Allemagne en Europe. Cet argument concernant le poids de cette dernière en Europe a ainsi été instrumentalisé – et continue d'ailleurs de l'être – dans les débats tchèques sur l'élargissement, notamment par certains détracteurs de la construction européenne (l'ODS du président Klaus et le Parti communiste principalement) qui dénoncent volontiers les dangers d'une «dérive germanique» de l'Union. L'impact de cet argument dans le débat public ne saurait être négligé ; il est directement lié à la place qu'occupe de manière générale la question allemande dans la vie politique tchèque.

● Les enjeux européens d'une relation bilatérale complexe

Si le cadre européen a contribué à dépassionner le débat germano-tchèque,

il n'a pas encore permis de normaliser les relations et le passé reste un instrument politique qui agit encore aujourd'hui sur les relations tchéco-allemandes.

Le débat sur l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale a ainsi vu resurgir la question sudète au cours du premier trimestre de 2002, à travers une polémique entre la République tchèque d'une part, et l'Autriche, la Hongrie et l'Allemagne d'autre part. La question était de savoir si la non-dénonciation des décrets Benes constituait un obstacle juridique et politique à l'entrée de la République tchèque dans l'Union. Ce n'était pas la première fois que le contentieux sudète était évoqué en dehors du cadre bilatéral, puisqu'au printemps 1999, le Parlement européen avait demandé au gouvernement tchèque qu'il abroge ces décrets. La question sudète, qui était restée confinée jusque-là dans un cadre bilatéral germano-tchèque, voire austro-tchèque, avait alors soudain pris une dimension européenne inédite⁽¹⁹⁾. La polémique de 2002 a donné à l'affaire une ampleur encore plus grande, en raison à la fois d'échéances électorales dans plusieurs pays d'Europe centrale et surtout, de la perspective désormais toute proche de l'élargissement.

Si le contentieux a été momentanément désamorcé au Parlement européen⁽²⁰⁾, il n'est pas résolu pour autant et la question des *Vertriebene* (expulsés) est loin d'être close. Il suffit pour s'en convaincre de suivre les débats entre une partie de la classe politique allemande et la Pologne au sujet du Centre contre les expulsions, et d'observer les inquiétudes soulevées dans ce pays depuis plusieurs années par les activités de la *Preussische Treuhand*⁽²¹⁾, ou la nature des revendications sudètes à l'égard de la République tchèque.

Toutefois, au delà des polémiques liées au passé conflictuel et à l'instrumentalisation de celui-ci par les uns ou les autres sur la scène européenne, ce sont aussi les divergences concernant le projet européen qui constituent une entrave aujourd'hui à la poursuite du rapprochement tchéco-allemand. Celles-ci ne sont pas nouvelles. Elles ont été à l'origine de la fraîcheur des relations entre le chancelier allemand H. Kohl et le Premier ministre tchèque, V. Klaus, au cours de la décennie 1990.

Si l'engagement de la classe politique allemande en faveur d'une intégration européenne plus poussée est relativement constant et cohérent, il n'en va pas de même pour la République tchèque. Le Parti démocrate civique (ODS) de l'actuel président de la République, Vaclav Klaus⁽²²⁾, dans l'opposition depuis 1998, revendique une position euro-critique de plus en plus clairement affirmée, de même que le Parti communiste (KSCM), deuxième parti d'opposition. Le poids de l'ODS sur la scène politique tchèque – vainqueur des élections européennes, régionales et sénatoriales de 2004 et, en outre, parti du Président – confère au discours anti-européen de ses représentants une visibilité et un impact importants. Même si le gouvernement social-démocrate actuel réaffirme régulièrement son engagement dans la poursuite de l'intégration européenne, l'image de la position tchèque sur la scène européenne est brouillée, ou, pire encore, elle est celle d'un pays euro-sceptique (favorable à une Europe «grand marché» plutôt qu'à une Europe politique), en passe de devenir un partenaire difficile.

Cette absence de convergence sur le projet politique européen entre la République tchèque et l'Allemagne, sur fond de relations déséquilibrées, contribue, à l'instar des contentieux du

passé instrumentalisés par certains de part et d'autre, à ce que les rapports politiques entre les deux Etats restent relativement distants et portent essentiellement sur des questions pratiques.



Soixante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'expulsion des Allemands des Sudètes de Tchécoslovaquie, les relations entre la République tchèque et l'Allemagne sont bonnes sur les plans économique, social et culturel. Néanmoins, le processus de réconciliation engagé au milieu des années 1990 peine à progresser et le passé conflictuel reste un sujet difficile du dialogue bilatéral, d'autant qu'un débat sur ces questions a du mal

à émerger d'un côté comme de l'autre⁽²³⁾. C'est l'une des raisons pour laquelle les rapports politiques entre les deux pays restent avant tout cordiaux et l'on observe cette situation à bien des égards paradoxale avec, d'un côté, des acteurs politiques tchèques qui cherchent des interlocuteurs autres que leurs voisins allemands ou autrichiens et, par ailleurs, une attirance «naturelle» pour ces derniers, fondée sur l'histoire, la géographie, mais aussi la culture politique. Si le cadre de l'UE a, depuis plusieurs années, contribué à relativiser les enjeux d'une relation bilatérale déséquilibrée, les différences de perspectives sur le projet européen empêchent aujourd'hui les deux pays de coopérer plus étroitement.

Notes :

(1) Cf. Anne Bazin, «Les Régions frontalières tchèques : différenciation interne et enjeux européens», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 1998, vol. 29, n° 4, pp. 229-255.

(2) Cf. le développement rapide des eurorégions notamment, dont la cohérence économique transcende les frontières étatiques.

(3) Les Allemands des Sudètes sont majoritairement installés en Bavière. Ce Land, qui s'est proclamé en 1962 «Land protecteur» des Allemands des Sudètes, soutient depuis les années cinquante les revendications des associations sudètes à l'égard de la Tchécoslovaquie, puis de la République tchèque.

(4) Les Allemands des Sudètes voteraient «traditionnellement» pour la CSU en Bavière. Cette orientation politique est aujourd'hui remise en question, mais la perception d'un vote sudète pro-CSU reste un argument du débat politique qu'il est important de prendre en compte. En outre, la question des «*Heimatvertriebene*» est aujourd'hui encore un chapitre à part entière du programme politique de la CSU dont les députés sont particulièrement actifs au sein du Parlement européen pour promouvoir la position de leur parti sur le sujet à l'échelle européenne.

(5) L'expression est de l'historien tchèque Jan Kren.

(6) Le terme «Allemands des Sudètes» n'a été utilisé qu'à partir des années vingt pour désigner les Allemands qui vivaient dans les régions frontalières à dominante allemande de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie. Par la suite, ce nom désigna tous les Allemands de Tchécoslovaquie.

(7) Et ce, même s'ils représentaient près du quart de la population totale et le tiers de celle de la Bohême. Les Slovaques, quant à eux, ne représentaient que 16 % de la population totale.

(8) «Les chiffres concernant l'exode tchèque sont sujets à caution (peu de recherches ont été menées sur l'histoire des territoires sudètes entre 1938 et 1945). L'historien allemand F. Seibt évalue la population tchèque vivant dans les territoires attribuées au III^e Reich à 800 000 personnes, sur un total de près de 3 millions de personnes. Il estime qu'environ 400 000 Tchèques auraient quitté ces territoires au moment de leur rattachement à l'Allemagne. Cf. Ferdinand Seibt, *Deutschland und die Tschechen. Geschichte einer Nachbarschaft in der Mitte Europas*, Munich, Piper, 1993, pp. 338 et 341. Jaroslav Macek, quant à lui, avance le chiffre de 160 000 Tchèques ayant quitté les territoires sudètes juste après l'entrée des troupes de la Wehrmacht, contre 319 000 à 500 000 qui seraient restés, toujours selon ses estimations. J. Macek estime qu'environ 400 000 Tchèques vivaient encore dans ces régions au commencement de la guerre, ce qui représentait alors environ 15 % de la population. Cf. Jaroslav Macek, «K problematice dejin odtrzeného pohranici (zvlaste tzv. Sudet) v letech 1938-1945»

[Sur la problématique de l'histoire des territoires confisqués, en particulier des territoires dits sudètes, au cours des années 1938-1945] in Detlef Brandes, Vaclav Kurai (dir.), *Cesta do katastrofy, ceskoslovensko-nemecké vztahy 1938-1947*, třetí konference cesko-nemecké historické komise, Prague, Ústav mezinárodních vztahy, 1992, p. 44.

(9) Ce transfert a été avalisé par les Accords de Potsdam, d'août 1945, selon lesquels les Allemands restés en Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie devaient être expulsés vers l'Allemagne (article XIII, alinéa 3). Pour davantage de précisions concernant les modalités juridiques de l'expulsion, cf. Anne Bazin, «Les décrets Benes. De l'usage du passé dans le débat européen», *Critique internationale*, n° 21, octobre 2003, pp. 42-51.

(10) Frantisek Palacký, *Dejiny národu českého v Cechach a na Morave* [L'histoire de la nation tchèque en Bohême et en Moravie], Prague, 1848, pp. 12-13.

(11) Il est peut-être en train d'émerger aujourd'hui, notamment depuis l'arrivée de Gerhard Schröder à la Chancellerie. Cf. le succès remporté par le dernier roman de Günter Grass, *Krebsgang*, mais aussi la multiplication des récits, à la télévision (novembre-décembre 2001, ZDF) ou dans la presse sur la question des expulsés (notamment dans *Der Spiegel* au printemps 2002 ou *GEO* en novembre 2002), ou encore le succès remporté par des ouvrages sur les destructions allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale, cf. Jörg Friedrich, *Der Brand. Deutschland und Bombenkrieg 1940-1945*, Propyläen, Berlin, 2002.

(12) Le statut d'expulsé se transmet par filiation en Allemagne.

(13) Pour quelques précisions concernant ces décrets, voir Anne Bazin, «Les décrets Benes et l'intégration de la République tchèque dans l'Union européenne», *Synthèse de la Fondation Robert Schuman* n° 59, septembre 2002.

(14) Dans sa résolution du 15 avril 1999 «concernant les progrès de la République tchèque sur la voie de l'intégration» et accompagnant le rapport d'évaluation de la Commission, le Parlement «invit[ait] le gouvernement tchèque à abroger [...] les lois et les décrets de 1945 et 1946 qui sont toujours en vigueur, dans la mesure où ils concernent le déplacement forcé de groupes ethniques de l'ancienne Tchécoslovaquie». COM (98)0708 – C4-0111/99, point 7. Dans la résolution du 5 septembre 2001 sur la demande d'adhésion de la République tchèque à l'UE et l'état d'avancement des négociations, le Parlement européen s'est «réjoui de la décision prise par le gouvernement tchèque d'examiner si les lois et décrets datant des années 1945 et 1946 et toujours en vigueur du gouvernement Benes contreviennent au droit communautaire en vigueur et aux critères de Copenhague», COM(2000)703 – C5-0603/2000 – 1997/2180 (COS), A5-0255/2001, point 41.

(15) Cf. Anne Bazin, «Les décrets Benes. De l'usage du passé dans le débat européen», *Critique internationale*, n° 21, octobre 2003, pp. 42-51.

(16) Voir dans ce même numéro la rubrique Portrait.

(17) Cf. notamment les «réserves» allemandes (et autrichiennes) à propos de la libre circulation de la main-d'œuvre après l'entrée des nouveaux membres, évoquées à partir de 2000.

(18) Vladimír Handl, Václav Kural, Michal Reiman, «The Czech Republic and Germany», *Perspectives*, été 1997, p. 31.

(19) Cf. note 12.

(20) Selon les trois experts juridiques (un Allemand, un Britannique et un Suédois) nommés par le Parlement européen pour répondre à cette question, l'abrogation des décrets ne saurait être une condition à l'intégration de la République tchèque dans l'Union.

(21) Voir dans ce même numéro l'article de Markus Gabel, «Allemagne - Pologne. Revendications des expulsés et réparations de guerre».

(22) Premier ministre de 1993 à 1997, puis président du Parlement, avant d'être élu Président de la république en 2003, V. Klaus est une figure centrale de la scène politique tchèque depuis 1992.

(23) Les relations avec l'Allemagne sont considérées comme bonnes par 80 % des Tchèques (14 % les considèrent mauvaises), les relations étant toutefois considérées comme meilleures avec la Slovaquie (92 %) ou la Pologne (91 %). Toutefois, 54 % des Tchèques sont d'avis que l'expulsion était juste, contre 27 % qui pensent le contraire (Source : *CVVM* mars 2005).